

# COLLÈGE KATIA ET MAURICE KRAFFT - BEZIERS

REP+

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

**Intitulé du poste : Professeur des Ecoles Spécialisé**

**Discipline : SEGPA**

**Localisation géographique :**

Collège Katia et Maurice Krafft – Boulevard Yves du Manoir – B.P. 3013 – 34513 BEZIERS cedex

**Projet de réseau et ou d'établissement :**

- Œuvrer à une continuité pédagogique et développer des pratiques évaluatrices **bienveillantes et exigeantes** pour un accompagnement au plus près des besoins de l'élève. Conforter une école bienveillante et exigeante ; favoriser le travail collectif de l'équipe éducative ; accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels ; renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.
- Mettre en place les conditions d'un **climat scolaire propice aux apprentissages** en relation avec l'ensemble de la communauté éducative. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.
- Accompagner chaque élève dans la construction d'un **parcours personnel ambitieux** au mieux de ses potentialités. Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

**Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :**

- Sens du travail en équipe.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).
- Compétences spécifiques pour missions particulières :

\*Etre titulaire du CAPA-SH option F (être en formation ou en projet de le devenir).

\*Développer un enseignement adapté en aménageant des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage.

\*Ajuster des démarches pédagogiques et des approches didactiques favorisant les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique.

\*Maintenir un haut niveau d'exigence en référence au socle commun de connaissances de compétences et de culture.

\*Participer à l'élaboration, au réajustement et à la conduite du parcours à venir.

**Mesures Education prioritaire REP+ :**

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 2312 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater, consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra, publiée le 21 mars 2016 sur le portail web académique.

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM.

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel.

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 6 avril 2016 au plus tard, au SCPE à l'attention de [coralie.lombard@ac-montpellier.fr](mailto:coralie.lombard@ac-montpellier.fr)

**Contactez impérativement la chef d'établissement : Mme VANROELEN 04 67 76 18 66**